



Les points importants du Conseil communal du jeudi 24 octobre 2019

Réaménagement de la place de Saint-Job - Convention avec la Région

La convention permettra de financer à hauteur d'un montant de près de 250.000 €, pris en charge par la Région, une étude qui portera sur le réaménagement de la place de Saint-Job. Cette étude vise à redéfinir les fonctions de la place de Saint-Job. Le périmètre concerné englobe la place, des voiries avoisinantes et le parking arrière communal de 48 places. *"Les objectifs sont de rendre la place plus conviviale, de la verduriser et aussi d'améliorer la vitesse commerciale du tram 92 qui est amené à tourner à plusieurs reprises sur une courte distance"*, a commenté Thibaud Wyngaard, Échevin des Travaux (Ecolo), tout en faisant observer que la Commune avait déjà à plusieurs reprises rencontré les représentants des riverains et les commerçants du quartier pour entendre leurs points de vue. *"Avec ce budget qui va être débloqué, l'idée est de pouvoir avancer dans les mois à venir avec l'établissement d'un cahier des charges et la désignation d'un bureau d'étude"*. Du côté de l'opposition, si Marc Cools (Chef de groupe Uccle En Avant) est favorable à un réaménagement de la place, il s'est dit toutefois étonné sur le fait que Bruxelles Mobilité et la STIB devront approuver formellement l'ensemble des aspects du projet relatifs à la mobilité d'intérêt général avant l'introduction du permis d'urbanisme par la Commune. *"Cela veut dire que quelque part nous allons donner un droit de véto à la STIB sur tout le projet ? Je ne trouve pas normal que l'aménagement soit conçu en fonction des préoccupations de la STIB"*. Thibaud Wyngaard a relevé qu'à partir du moment où la Région finançait le projet, il était logique de travailler main dans la main avec Bruxelles Mobilité et la STIB pour tout ce qui concerne les aspects du tram et des transports en commun. *"Pour l'essentiel de l'espace public, nous gardons entièrement la main"*. Marc Cools a également souhaité savoir pourquoi le permis d'urbanisme du parking arrière allait être réétudié. Thibaud Wyngaard a précisé qu'il n'était pas question de refaire ce parking. *"Pour réfléchir au devenir de la place, il nous a semblé important dans le périmètre de l'étude de dire au bureau d'études qu'il fallait tenir compte de ce parking"*. Emmanuel De Bock (Chef de groupe DÉFI) a, quant à lui, tenu à être rassuré sur le fait que le dispositif de participation citoyenne allait bien prévoir de consulter un maximum d'habitants qui profitent de la place et pas uniquement quelques riverains et commerçants. Perrine Ledan, Échevine de la Participation Citoyenne (Ecolo), a répondu par l'affirmative. La majorité s'est exprimée avec Béatrice Fraiteur (MR) qui s'est demandée si ce n'était pas mieux d'organiser un concours plutôt que de désigner un bureau d'études. *"Pas de concours, mais le Collège a souhaité consulter des écoles d'architecture pour que les étudiants puissent brainstormer sur le projet et enrichir la réflexion"*, a précisé Thibaud Wyngaard. Point approuvé par la majorité et l'opposition à l'exception d'Emmanuel De Bock (Chef de groupe DÉFI) qui s'est abstenu.

Aménagements pour cyclistes - Exercice 2019 - Approbation de la dépense, des documents du marché et des modes de passation

Plusieurs centaines de milliers d'€ ont été débloqués pour différents aménagements en faveur des cyclistes. La proposition porte ici sur quelques voiries avec la mise en place de pistes cyclables en bonne et due forme rue de Verrewinkel, de bandes confort avec des pavés sciés rue Robert Jones et avec des marquages avenue Houzeau. *"Cette liste est proposée à titre indicatif et est susceptible d'évoluer après la désignation de l'entrepreneur. Nous devrions également obtenir un subside non négligeable de la Région qui nous permettrait d'avancer rue de Verrewinkel et avenue de la Chênaie"*, a indiqué Thibaud Wyngaard, Échevin de la Mobilité (Ecolo). Du côté de la majorité, si Marion van Offelen (MR) a tenu à féliciter le Collège pour ces initiatives, elle a toutefois attiré son attention sur le fait qu'il fallait peut-être adapter la proposition en fonction d'autres priorités, notamment sur la base du rapport d'accidents de vélos. Elle a également souhaité savoir si le chemin entre le bas de la rue Robert Jones et la piscine allait être réaménagé. *"Il faudrait rendre ce chemin plus confortable et veiller à l'éclairer pour pouvoir l'emprunter le soir"*. Thibaud Wyngaard a répondu que cela était tout à fait envisageable avec un glissement éventuel d'une partie du budget. *"Nous pourrions demander un devis à Sibelga pour sécuriser ce chemin tôt le matin et tard le soir, et ce avec un dispositif de type infrarouge. C'est une excellente idée"*. Point approuvé à l'unanimité.

Commune d'Uccle/Intercommunale Brutélé - Convention de transaction relative au réseau de télédistribution uclois

Ce point concerne une convention de transaction avec l'Intercommunale Brutélé et par laquelle la Commune renonce à revendiquer la propriété du réseau physique moyennant un montant de 2,5 millions d'€. Du côté de l'opposition, si Marc Cools (Chef de groupe Uccle En Avant) trouve la transaction équitable, il a toutefois souhaité savoir comment ce montant allait être comptabilisé. *"Cela va-t-il être une dépense et donc une réduction assez forte de notre dividende ou cela sera-t-il pris par prélèvement sur les réserves. En sachant que le jour où on liquide Brutélé, on ne récupère pas ce montant de la réserve, ce qui est logique. Pour nous, c'est beaucoup plus avantageux que ce soit aujourd'hui dans les réserves"*. Valentine Delwart, Échevin des Affaires Juridiques (MR), a précisé que l'emprunt nécessaire pour liquider les 2,5 millions d'€ sera pris sur la comptabilité générale de Brutélé et donc pas à charge du sous-secteur d'Uccle. *"Nous diminuons bien nos réserves à concurrence de 2,5 millions d'€"*. Bernard Hayette (Chef de groupe PS) a, quant à lui, soulevé la faiblesse des investissements technologiques dans le chef de Brutélé et s'est demandé s'il était possible d'imaginer raisonnablement une valorisation du réseau coaxial uclois. *"Y a-t-il un lien entre les investissements technologiques et le revenu moyen généré par abonné qui n'a cessé d'augmenter entre 2009 et 2017 ? La vente était-elle la seule solution d'une rentabilité à long terme ?"*. Valentine Delwart a fait remarquer qu'il ne s'agissait pas d'une vente mais bien d'une transaction. *"Nous avons un litige avec Brutélé concernant la propriété de ce réseau. Pour éviter d'aller devant les tribunaux pour savoir qui a raison ou tort, nous avons choisi de faire cette transaction"*. Valentine Delwart a également expliqué que le fait d'être propriétaire du réseau n'avait jamais influencé positivement ou négativement les investissements consentis dans le réseau. *"Brutélé a un intérêt à poursuivre des investissements nécessaires pour obtenir des bénéfices et augmenter ainsi son nombre d'abonnés. Nous devons toutefois quitter un jour ce secteur car c'est un secteur qui nécessite des investissements aussi bien sur le réseau physique qu'en matière de marketing et nous n'avons pas la vocation en tant que Commune pour continuer à assurer cela"*. Du côté de DÉFI, Emmanuel De Bock (Chef de groupe) a jugé que la transaction était trop faible par rapport aux prétentions des années précédentes. *"Chaque mois et chaque année qui passent rendent la valorisation du réseau de plus en*

plus faible". Point approuvé par la majorité et le groupe Uccle En Avant. Abstention des groupes DÉFI et PS.

CPAS - Compte de l'exercice 2018 - Approbation

Le CPAS a aidé en 2018 près de 5.500 personnes et son compte s'achève sur un mali comptable de 283.409,99 €. Un compte qui a fait débat sur un même point relevé tant par la majorité que par l'opposition : le montant important des créances aléatoires. Si Marc Cools (Chef de groupe Uccle En Avant) a jugé ce déficit modéré par rapport à l'ampleur du budget, il a toutefois souhaité comprendre quelles étaient les règles suivies en matière d'imputation des créances aléatoires qui conduisent à ce déficit. Bernard Hayette (Chef de groupe PS) a, quant à lui, encouragé Stefan Cornelis, Président du CPAS (Open VLD), à poursuivre ses efforts afin de réduire ces créances au maximum. Même opinion partagée par Pierrot Desmet (Chef de groupe Ecolo) qui a souligné le fait que les créances aléatoires étaient en augmentation régulière. Jean-Luc Vanraes (Open VLD) a tenu à préciser que le problème des créances aléatoires existait depuis 40 ans et qu'il était très difficile de prévoir leur montant. *"C'est pourquoi lorsque je présidais le CPAS, nous faisons, une fois tous les 5 ou 10 ans, l'exercice de tout revoir et avons une discussion avec la Commune où nous estimions que pour certaines créances aléatoires, il y avait 90 % de chances qu'elles ne soient pas récupérées. Les comptes étaient donc remis à zéro"*. François Lambert- Limbosch, Échevin de l'Action Sociale (Ecolo) a assuré qu'un travail était bien mené sur le nettoyage de ces créances qui concernent des usagers en défaut de paiement et des pouvoirs publics qui sont redevables de certains subsides ou montants au CPAS. Après avoir précisé que ces créances permettaient à la trésorerie du CPAS de ne jamais se vider totalement grâce à un glissement sur plusieurs années, Stefan Cornelis a ajouté que chaque créance était traitée. *"10 % des créances de moins de 5 ans sont traitées et au-delà de 5 ans, ce sont 100 % des créances qui sont traitées. Une manière de sauvegarder l'institution"*. Stefan Cornelis a aussi confirmé que depuis la mi 2018, un travail de fond pour améliorer les recouvrements était en cours avec pour objectif d'avoir une diminution du nombre de créances aléatoires dans les prochaines années. *"Une créance non récupérée devient irrécouvrable et sera directement mise dans les pertes du CPAS"*. Point approuvé à l'unanimité.

Également à l'ordre du jour :

La dénomination d'une nouvelle voirie, l'approbation des comptes et bilan de l'exercice 2018 de l'ASBL Piscine Longchamp, les subsides pour la solidarité internationale, le projet Multisports pour les jeunes du Homborch...